



Pôle Ressources et Proximité
Direction des Ressources Humaines
Affaire suivie par : Nina DOUCHEMANE
Tél. : 04.94.19.59.41
Nos réf. : JC/BB/ND

PROCES-VERBAL
DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE
DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE
TRAVAIL (F3SCT)

**Commune à la Ville et au CCAS
de Roquebrune-sur-Argens**

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq, à onze heures, une réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) commune à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens.

Etaient présents :

Représentants du collège des représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Monsieur Jacques BACQUET, Président délégué
- Madame Marie-Reine LOUISA
- Monsieur Elio DAMO

Représentants du collège des représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Madame Nathalie DI LORENZO
- Monsieur Frédéric MONTOYA
- Madame Martine LAMASA
- Madame Gisèle GUIRAUD

Assistait en qualité de membre de droit :

- Madame Martine LAMASA, assistante de prévention

Assurait l'assistance administrative :

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Madame Nicole CAYRON, absente remplacée par Mme Martine LAMASA

*
* *

Le Président délégué procède à l'appel des membres présents.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour de la F3SCT sont abordés :

- 1- Approbation du PV de la séance du 3 décembre 2024,
- 2- Avis sur la proposition de compensation de la pénibilité au travail,
- 3- Questions diverses.

1. Adoption du procès-verbal de la F3SCT du 3 décembre 2024 :

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la F3SCT du 11 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Avis sur la proposition de compensation de la pénibilité au travail :

Madame Martine LAMASA présente aux membres de la F3SCT la proposition commune formulée par les représentants du personnel en matière de compensation de la pénibilité au travail.

Ils souhaitent que 3 jours de congés supplémentaires soient attribués aux agents des services suivants : technique (maçons, élagueurs, jardiniers, mécaniciens), service logistique, agents de restauration, la police municipale, les ATSEM et animateurs, les régisseurs placiers, les ETAPS, les animateurs en maison des jeunes et les agents d'entretien.

Après discussion, le Président délégué décide de se réunir à statuer.

Il demande aux représentants du personnels de fournir des arguments étayant leur proposition ainsi que les références réglementaires correspondantes.

Ce point sera de nouveau évoqué lors de la prochaine F3SCT.

3. Questions diverses :

Madame Nathalie DI LORENZO demande l'état d'avancée des travaux suite aux observations émises à l'occasion des dernières visites sur site.

L'administration lui répond que les éléments de réponse seront recueillis auprès des services en charge et porté à leur connaissance lors de la prochaine réunion de la F3SCT.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président délégué lève la séance à 11h20.

Le Président délégué,
Jacques BACQUET



La Secrétaire,
Martine LAMASA